



Acompte confiscé et prestations non fournies

Par **matisse21**, le **02/06/2011** à **22:51**

Bonjour,rrnrnJ'ai signé un devis avec un artisan pour des prestations de fourniture ET pose de matériel (portillon, sapins etc). Les tarifs mentionnés sur le devis sont de prix qui comprennent l'ensemble tarif et pose exemple "fourniture et pose portillon : 1000 euros".rrnrnMon artisan après plusieurs mois de retard (aucun délais spécifique sur le devis signé en novembre) a décidé de me rendre l'acompte dans les semaines à venir mais en retirant tout le matériel qu'il a commandé et qu'il souhaite me livrer devant chez moi d'après son email (il ne répond pas à mes lettres et appels). C'est un acompte qui représente 50% de la facture sera totalement perdu d'après les matériels que cet artisan souhaite se débarrasser (peut être en mauvais état ou pas aux bonnes mesures?)rrnrnEst-ce que c'est légal ou tout simplement hors la loi, j'ai signé pour des services complets.rrnrnSalutations

Par **patrick62**, le **25/01/2013** à **18:41**

cette méthode est illégale, un acompte est un contrat définitif qui engage les deux parties
rrnl'artisan doit exécuter la prestation dans son entier et le client doit payer la somme convenue
rrnPatrick